

DEMANDE DE CARTE VTC

- 1ère demande dans le cadre de l'équivalence professionnelle
- 1ère demande suite à la réussite à l'examen professionnel
- 1ère demande par changement de département d'exercice
- Renouvellement à la suite d'une perte ou d'un vol
- Renouvellement pour fin de validité quinquennale (5 ans)

Documents à fournir :

1. Un formulaire de demande de carte VTC signé (ci-joint)
2. Photocopie recto/verso du permis de conduire de catégorie B en cours de validité (**être titulaire du permis depuis plus de 3 ans** ou depuis plus de 2 ans en cas de conduite accompagnée)
3. Copie de l'avis médical délivrée par un médecin agréé (ou copie de votre carte médicale valide)
4. Copie d'un justificatif de domicile récent à votre nom dans le département de l'Hérault
5. Copie recto/verso d'une pièce d'identité (ou de la carte de séjour) en cours de validité
6. Deux photographies d'identité récentes, aux normes passeport, (dont l'une sera collée sur le formulaire)
7. Une enveloppe timbrée à vos noms et adresses (**sauf** si votre carte médicale est valide)
8. Un formulaire de récupération des images (ci-joint)
 - **INSCRIRE** vos noms et prénoms
 - **SIGNER au stylo noir sans DÉPASSER** du cadre
 - **COLLER** la photo

Documents complémentaires à fournir :

- **En cas de demande d'équivalence**
Justifier d'une expérience professionnelle d'**1 an à taux plein** ou de **2 ans à temps partiel** dans des fonctions de chauffeur professionnel de personnes, acquise au cours des 10 dernières années.
REmplir la fiche de contrôle et de vérification de l'expérience professionnelle (tableau ci-joint)
 - + **Bulletins de paye (12 ou 24 si temps partiel)**
 - + **Contrat de travail**
 - + **Certificat de travail précisant l'ancienneté, le temps et le taux travaillé**
- **En cas de réussite à l'examen professionnel**
 - Attestation de réussite délivrée par la chambre des métiers ou par le centre de formation
- **En cas de perte ou de vol :**
 - Une attestation sur l'honneur de perte ou une déclaration de vol
 - Copie de l'attestation de formation continue obligatoire tous les 5 ans (le cas échéant)
- **En cas de renouvellement pour fin de validité quinquennale (5 ans)**
 - Restituer l'ancienne carte professionnelle
 - Copie de l'attestation de formation continue obligatoire tous les 5 ans

DOSSIER A RENVOYER EXCLUSIVEMENT PAR COURRIER :

Sous-Préfecture de BÉZIERS
Boulevard Édouard HERRIOT
34 500 BÉZIERS

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture de l'Hérault
Sous-préfecture de Béziers

Réservé à l'administration

SNPC

B2

**Formulaire de demande de carte professionnelle
« VTC »**

IDENTITÉ :

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____

Lieu de Naissance : _____ Dépt : _____

Mail : _____ @ _____

N° de tél. (fixe ou portable) : _____

Profession actuelle : _____

PERMIS DE CONDUIRE :

N° : _____ (Au dos du permis sur 2 lignes pour les nouveaux permis)
(Coté face sur les anciens permis papier rose)

ADRESSE:

Code postal : _____ Ville : _____

Sollicite la délivrance d'une carte professionnelle de VTC

En vertu de l'article 441-2 du code pénal, le faux commis dans un document délivré par une administration publique aux fins de constater un droit, une identité ou une qualité ou d'accorder une autorisation est puni de 5 ans emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'avis ci-dessus.

Fait à : _____ Le : _____ Signature :

CARTE TAXI/VTC

Formulaire de récupération des images

Nom et prénom du chauffeur :

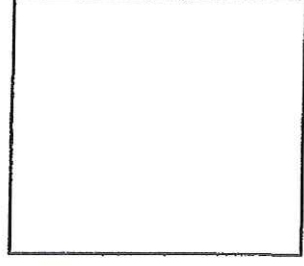
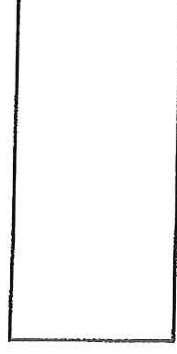


PHOTO D'IDENTITÉ
À COLLER
SANS DÉPASSER DU CADRE



SIGNATURE DU CHAUFFEUR
AU STYLO NOIR
SANS DÉPASSER DU CADRE

LES CADRES NOIRS DOIVENT RESTER VISIBLES

